



ARRÊTÉ DU MAIRE N°013-2025

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Mme BOULMER Agnès-Maritza, 47 rue François 1^{er} 74910 SEYSSEL, pour le déménagement de son habitation le lundi 03 février 2025,

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les véhicules de déménagement pourront accéder à la rue François 1^{er} depuis la grande rue et la place Saint-François de Sales.

La Rue François 1^{er} sera fermée à la circulation de tous les véhicules le temps du déchargement des camions de déménagement.

ARTICLE 2 : Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 3 : La signalisation rendue nécessaire par le déménagement et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise de déménagement sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée de l'intervention la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à Mme BOULMER Agnès-Maritza, 47 rue François 1^{er} 74910 SEYSSEL,
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique municipal.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 28 Janvier 2025,
Le Maire, Gérard LAMBERT

